Vente Publique.

Par le soussigné, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est par le présent informé qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné encanteur, devant la porte de la Maison de Cour, dans la ville des Opelousas, le

Mardi, 24 Août prochain, 1858,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de feu Pierre Labyche, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir :

UN LOT DE TERRE,

situé dans la ville des Opelousas, étant le No. 2 de l'Ilet No. 3 du plan des Opelousas, mesurant cent soixante-neuf pieds six pouces sur Main Street, sur cent soixante-neuf pieds six pouces sur Bellevue Street, borné au Nord par la propriété appartenant récemment à Stanislas Garrigues, au Sud par Bellevue Street, à l'Est par Union Street et à l'Ouest par Main Street, ensemble toutes les

BATISSES

et Améliorations qui y sont érigées et qui en dépendent, étant généralement connu comme le *Rail-Road Hotel.*

SEPT LOTS DE TERRE,

également situés dans la ville des Opelousas, dans l'Addition Lastrapes à la dite ville, lesquels Lots sont numérotes sur le plan de la dite ville comme étant les lots Nos. 6, 7, 8, 37, 53, 67 et 80, situés sur la rive Ouest du Bayou Tesson.

Conformément aux délibérations d'une Assemblée de Créanciers, tenue pardevant Joel H. Sandoz, Notaire, le 29 Mai dernier, les propriétés ci-dessus seront vendues pour du comptant.

AUG. N. ROBIN, *Encanteur.*

Opelousas, 24 Juillet, 1858.

Vente Publique.

Succession de Rachel Gradenigo.

LE public est par le présent informé qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par un encanteur dûment commissionné, sur les lieux ci-après décrits, le

Mardi 7 Septembre prochain, 1858,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la Succession de feu Rachel Fergusson, épouse décédée de Joseph Gradenigo, de la Paroisse St. Landry, à savoir :

Les Batisses et Améliorations situées sur le Beaver Creek, dans la Paroisse St. Landry, et connues pour être les Sources de Beaver Creek, ensemble avec tous les droits, titres et intérêts que la dite défunte peut avoir sur la terre où sont érigées ces améliorations, ou que l'acquéreur pourra acquérir en vertu de son achat, consistant en trois cent vingt acres.

25 moustiquaires, un lot de miroirs, un lot de couvertes de laine, 21 rideaux, 6 courtepointes, 53 chaises, 3 grandes tables, 20 bois-de-lits communs, 9 petites tables, 23 matelas de mousse, 21 traversins de plume, 29 oreillers de plume, une grande quantité d'assiettes, plats, tasses, bols, pots, &c., baquets, cuves, jarres, dame-jeannes, un lot d'ustensiles de cuisine, et beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

CONDITIONS :—Un et deux ans de crédit, à partir du jour de la vente ; les acquéreurs fournissant bonne et suffisante caution, à la satisfaction de qui de droit, et de plus, toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent par an de leur échéance au paiement.

JOHN SIMONS, *Administrateur.*

Opelousas, 7 Août, 1858.

A Vendre a l'Amiable.

LE soussigné offre en vente, à des conditions avantageuses, l'habitation qu'il habite actuellement, située à la Pointe Plaquemine, contenant trois cents arpens de terre de prairie, presque tout en cultivation, et soixante arpents de bonne terre de bois, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations. Il y a sur les lieux un moulin à coton (nouveau et amélioré de Carver), avec presse et moulin à gruau.

Dix ou douze Beaux Esclaves,

seront également vendus avec l'habitation, si le marché convient à l'acquéreur.

CHARLES B. SMITH.

Pointe Plaquemine, 15 Mai, 1858.—tf

A Vendre.

Un Morceau de Terre, situé à Big Cane Ridge, dans la Paroisse des Avoyelles, mesurant deux milles de long sur un demi mille de profondeur.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau du *Courrier.*

Opelousas, 3 Juillet 1858—6m

Egarés ou Volés

DE l'habitation du soussigné, près des Opelousas, vers le 15 de Juin dernier, deux Chevaux Créoles, l'un *baye*, d'environ 9 ans, belle taille, portant la marque de Joe Belard ; l'autre bleu ou *tordille*, plus petit, du même âge à peu près, tous deux portant des marques de collier.

Une récompense de $10 sera donnée à quiconque les ramènera au soussigné aux Opelousas.

NOEL LARCADE.

Opelousas 3 Juillet, 1858.

CUIR, PEAUX.

LE soussigné ayant maintenant en mains une grande quantité de cuir pour cordonnerie et pour sellerie, et désirant faire face à ses engagemens pécuniaires, vendra cet assortiment au-dessous du prix habituel pour du comptant. Il continuera également à acheter les peaux de bœufs, de vaches, &c. aux prix les plus élevés.

Il sollicite de l'encouragement.

VICTOR TOUCHY.

Washington 26 Juin 1858. 6m.

MAGASIN DE DEPOT *Du Port Barré.*

LE soussigné ayant loué ce Port à bail, a l'honneur d'annoncer au public qu'il portera le plus grand soin aux marchandises et produits qui lui seront confiés.

Il saisit cette occasion pour informer le public qu'aucun frêt ne sera livré par lui avant que le magasinage et le frêt du bateau ne soient payés, soit sur livraison, soit à l'avance. Il a en mains tous les comptes de frêt dont il est responsable.

EUGENE RIQUET.

Port Barré, 24 Juillet, 1858.

Sources de la Pointe aux Loups.

LE soussigné informe le public qu'il est maintenant préparé à recevoir les visiteurs que la perspective du plaisir ou le besoin d'améliorer leur santé pourra y conduire.

Ces Sources sont situées sur le Bayou des Cannes, à 34 milles ouest sud-ouest des Opelousas. Parmi les sources, il y en a de sulphureuses, de ferrugineuses et de minérales. Elles sont toutes très abondantes, et trois d'entr'elles forment un bain dont l'eau peut se changer entièrement dans l'espace d'une heure et un quart. En outre du bain principal, il s'en trouve un autre à environ 500 pas de l'Etablissement, qui est fourni par une source, la plus froide et la plus abondante.

En annonçant l'ouverture de son établissement, le soussigné ne prétend pas en faire une retraite où la fashion et le plaisir sont la chose principale ; son but est, avant tout, d'offrir l'usage de ses eaux aux valétudinaires, aux dyspeptiques et aux malades atteints de maladies cutanées. Il a néanmoins, des maisons et des chambres commodément meublées, et sa table sera toujours, autant que faire se pourra, en rapport des besoins et des désirs des visiteurs. Une excellente savanne, où les chevaux seront en sûreté, sera mise au service de ceux qui voudront les y garder, et les frais additionnels seront très minimes.

Le soussigné sera modéré dans ses prix, et il est certain d'avance que ceux qui visiteront ses sources auront lieu de se féliciter du résultat de leur séjour.

20 Mai 1858] ANTOINE CART.

Sources de Bell-Cheney.

CETTE agréable retraite d'Eté, située dans la Paroisse St. Landry, au milieu d'une charmante Pinière, dont le terrain est poétiquement accidenté, à environ 30 milles des Opelousas, sera ouverte le 1er Juin prochain pour la réception du public.

Cet établissement vient d'être entièrement réparé et peint à neuf, et de notables améliorations y ont été ajoutées depuis la saison dernière :—Une grande écurie, deux nouvelles maisons à bains, avec de grands réservoirs viennent d'être construits ; cette dernière amélioration apportera un grand confort aux baigneurs, qui pourront toujours obtenir de la pure eau de source pour les bains, ces réservoirs étant hors de l'atteinte de l'eau de la pluie ou de l'inondation, comme ci-devant.

Les qualités minérales de l'eau de ces sources, et les nombreuses cures qu'elles ont opérées, sont tellement connues qu'il ne sera pas même nécessaire d'en faire mention. Il est à espérer que les visiteurs trouveront à ces Sources tous les agréments réunis à l'utile ; attendu que le propriétaire n'a épargné ni soins ni argent pour atteindre ce but. Il s'est assuré les services d'un excellent cuisinier, d'un bon maître d'hôtel, et de domestiques polis et attentifs. Il a aussi engagé pour la saison, deux musiciens, et en outre, en vue de l'abondance du chevreuil dans le voisinage, il aura au service des visiteurs, une meute de Taiauts. Il vient également de faire construire plusieurs petits bateaux pour la pêche dans le Lac, qui est situé à environ 4 milles des Sources, et où le poisson abonde. Il ouvrira aussi un Café avec un bon billard, et où il tiendra toujours les meilleures boissons, de bons vins, &c.

Pension et logement, par mois,		$ 35 00
" "	par semaine,	10 00
" "	par jour,	1 50
Chevaux, par jour,		75
"	par repas,	30

Les visiteurs pourront faire adresser leurs lettres à Bayou Chicot, attendu qu'une personne sûre sera préposée à l'effet de transporter, trois fois par semaine, les lettres et paquets des visiteurs.

Opelousas, 15 Mai, 1858] E. PATIN.

AVIS.

A partir du 2 Juin prochain, le soussigné fera deux voyages par semaine (les Mercredis et Samedis), des Opelousas aux Sources de Bell-Cheney et de Beaver Creek, et prendra des passagers à $4 chaque, durant la saison. Afin d'accélérer les voyages, il y aura un jeu de chevaux frais à la Ville Platte.

Les voyages extra se paieront en sus.

NOEL LARCADE.

Opelousas, 8 Mai, 1858.—3m

AVIS.

LE soussigné ayant pris le contrat pour le transport de la Malle de St. Martinville, par le Pont Breau et Gros Chevreuil aux Opelousas, continuera à transporter les voyageurs au même prix que l'ancienne malle. Les voyageurs qui voudront se rendre de St. Martin aux Sources de Bell-Cheney, pourront le faire par ce moyen, (et en venant prendre l'exprès du soussigné aux Opelousas) moyennant la modique somme de huit piastres. NOEL LARCADE.

Opelousas 5 Juin, 1858.

A vendre a l'Amiable.

UN jeune Nègre, de 22 ans, excellent sujet, bon nègre de champ, bon vacher et domestique, pleinement garanti de tous vices et maladies.

Une NEGRESSE de 20 ans, avec son enfant, fille d'environ 1 an, bonne domestique, cuisinière et blanchisseuse, également garantie de tous vices et maladies.

Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné, au Bois Mallet, ou au bureau du *Courrier des Opelousas.* FRANÇOIS GUILLORY.

5 Juin, 1858—3m]

AVIS.

MME DONAS, dégraisseuse d'habits de drap, de cachemires et généralement de toutes sortes de vêtements et de costumes de dames et messieurs, offre ses services au public de cette ville et de la Paroisse. Elle espère, par ses soins et son aptitude, satisfaire ceux qui lui confieront leurs effets. S'adresser à son domicile, rue du Maine.

Opelousas, 5 Juin, 1858.

AVIS MEDICAL.

LE DOCTEUR VALINCOUR, Accoucheur, Chirurgien-Dentiste, fixé aux Opelousas, offre ses services à tous ses concitoyens.

Il remplira ses fonctions avec zèle, et les mangeurs de terre seront guéris par ses soins dans une période de quinze jours, environ.

Consultations gratuites pour les indigens les lundi et vendredi de 8 à 9 heures du matin.

Se référer à

Révillon & Taylor,	Adolphe Garrigues,
Sandoz & Meynier,	Agérin Arcenaux,
Onézime A. Guidry,	Jean P. Arcenaux,
Théodose S. Robin,	Ramon Rio,

Opelousas 29 Août 1857.—1a.

THELISMAR BIENVENU, *Collecteur,*

S'OCCUPE de toutes les collections qui lui sont confiées dans les Paroisses Ste. Marie, St. Martin, Vermillon, Lafayette et St. Landry.

Il sollicite respectueusement le patronage du public.

Bureau à St. Martinville. [12 juin 1858

JAMES RAY, *Notaire Public,*

S'OCCUPERA avec diligence de toutes les affaire qui seront confiées à ses soins. Son bureau es aux Opelousas.

Opelousas, 25 Avril, 1857.

LOUIS DESCH, Charpentier,

Son atelier est à sa résidence, rue Main, près de M. P. Gosselin, Opelousas.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé agent de M. Bernard Thiry, dernièrement marchand à Washington, invite les créanciers du dit Thiry à venir payer entre ses mains, à Washington, sans délai, s'ils veulent éviter des poursuites judiciaires.

T. HERBERT.

Washington, St. Landry, 8 Mai, 1858.

P. GOSSELIN, Charron,

Son atelier est à sa résidence, rue Main, près de M. H. Rogers, Opelousas. [5 Sept.

A. ROUSSET. C. A. GENIN.

ROUSSET & GENIN,

No. 80, Rue du Canal, près de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de Quincaillerie, Coutellerie, Fusils, peignes, Brosses, Parfumerie, Papier et fourniture de Bureaux, articles de pêche, Jouets, et un grand assortiment de marchandises de fantaisie d'importation directe. [24 juil.

INSTITUTION LITTERAIRE DES OPELOUSAS,

Ecole préparatoire pour les Académies de l'Union.

"Tolérance entière, religieuse et politique."

PERSONNEL :

C. E. DURAND, Chef de l'Institution, *Professeur de Français, de Latin, de Grec et de Mathématiques.*

HENRY FRAZEE, *Professeur d'Anglais, de Géométrie, de Géographie et de Littérature Anglaise.*

DOMINIQUE DE ST-CHAUMONT, ancien Professeur de Littérature au Collège d'Orléans et de Jefferson, *Professeur de Littérature, d'Histoire, d'Arithmétique et de Langue Espagnole.*

CONDITIONS

Pension, par année,	$140
" par trimestre,	35
Externes, par année,	40
" par mois,	4

FOURNITURES.

Bois de lit, matelas, oreiller, par trimestre,	$ 1
Blanchissage, par mois,	1 50

Les médecins et les frais de maladie, à la charge des parents. Le médecin sera toujours au choix des familles.

Les élèves fourniront leur éclairage et chauffage en hiver.

Deux examens sémestriels et publics auront lieu chaque année.

L'année scholaire est de 12 mois. A la fin de l'année, c'est-à-dire, du 15 septembre au 15 octobre les élèves seront mis en vacances.

TROUSSEAU :

1 moustiquaire ;	2 paires de souliers ;
2 paires de draps ;	2 paletots d'été ;
4 serviettes de table ;	2 " d'hiver ;
4 " de toilette ;	2 pantalons d'été ;
1 cuvette ;	2 " d'hiver ;
1 vase de nuit, 1 peigne ;	6 chemises ;
1 brosse à dents ;	2 cravattes ;
1 brosse à habits ; 1 brosse à souliers ;	2 gilets ; 4 paires de chaussettes ;
1 miroir ; 1 chandelier ;	2 couvertures de laine ;
6 mouchoirs de poche.	

Opelousas, 20 Février, 1858.—1a

MAGASIN NOUVEAU AU BON MARCHE.

LE soussigné vient de recevoir de la Nouvelle Orléans, un assortiment de Groceries de familles, Liqueurs, Bonbons, Vaisselle, &c. Il a également reçu un assortiment complet de Marchandises Sèches d'été, Habillements, Chapeaux, Bottes, Souliers, Coutellerie, Savons parfumés, Parfumerie, &c., &c., qu'il vendra à bon marché pour du comptant seulement ; l'expérience lui ayant prouvé que de petits profits et des ventes promptes au comptant, sont meilleurs pour le marchand comme pour la pratique.

S. BLOCH.

Opelousas, 27 Mars, 1858.

Bons marchés.—Long crédit.

A VENDRE à l'amiable, ou à louer, possession donnée immédiatement, un MOULIN A SCIE à vapeur, tout neuf, en parfaite exploitation, offrant tous les avantages possibles ;—Sera vendu ou loué par le soussigné, pour cette seule raison que ses souffrances continuelles ne lui permettent plus de s'occuper de ce genre d'affaires. Il vendra ou louera, en un mot se débarrassera de toutes ses propriétés foncières et mobilières, d'ici à la fin d'Octobre ou plus tôt.

Il y a en dépôt et à vendre, chez M. Gustave Donato, près M. Jobin, aux Opelousas, environ 100,000 pieds de bois de toutes sortes, provenant de ce moulin, et le soussigné continuera à recevoir des commandes.

Situation.—Pinière, près des Sources de Beaver Creek, passant par la Prairie Ronde, le Bayou des Cannes, les Iles de pins dudit moulin,—des Opelousas, 32 milles, beaux chemins partout. E. DARDEAU.

Pinière, St. Landry, 19 Juin 1858.

Belle Habitation a Vendre.

ON offre à vendre une jolie Habitation, située à environ 3 milles des Opelousas, parfaitement installée—Maison de maître, Cabânes à nègres, Moulin à coton et tout ce qui appartient à une habitation bien établie. Cette habitation contient 178 arpents, dont 30 à 35 de terre boisée et le reste est en cultivation. Le tout parfaitement entouré.

Pour le prix et les conditions, s'adresser au bureau du *Courrier des Opelousas.* L. N.

Opelousas, 10 Avril, 1858.

A vendre a l'amiable.

UNE propriété, consistant en une bonne Maison, de 40 pieds de long, bien distribuée et entièrement achevée, avec une bonne cuisine, jardin, verger, four en briques, puits, &c., et deux terrains.

Pour les particularités, s'adresser à l'Editeur du *Courrier des Opelousas.*

Opelousas, 8 Mai, 1858. (L. H.)

AVIS.

VU la confiance que le public daigne m'accorder dans l'achat des produits, et sensible à cette faveur, je saisis cette occasion pour le remercier sincèrement et annoncer que je continuerai à acheter le coton, le sucre, la laine, les peaux et le suif aux plus hauts prix du cours. Pour les gros lots, je donnerai des mandats à courte échéance, et pour les petits lots, je paierai comptant.

J. L. COURET.

Opelousas, 27 Mars, 1858.

AVIS.

A partir du 1er Mars 1858, tout ouvrage de carrosserie fait dans notre atelier devra être payé sur livraison. Nous ne pouvons continuer notre genre d'industrie sous d'autres conditions. GIBBS & CLARK.

Opelousas, 27 Février, 1858.

SANGSUES.—Un lot de Sangsues Hongroise, à vendre par P. L. HEBRARD.

QUININE.—300 onces à vendre à bon marché par P. L. HEBRARD.

EAU DE VIE, PORTER, CERIS, MADERE, de la première qualité, à vendre par [26 Juin.] P. L. HEBRARD.

SIROP D'IODIDE DE FER, frais et pur, à vendre par P. L. HEBRARD.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX—DE BATCHELOR—à vendre par [26 Juin.] P. L. HEBRARD.

MEDECINES PATENTEES,—Un assortiment général et frais, à vendre par [26 Juin.] P. L. HEBRARD.

MANAJU,—Onguent pour les coupures, il prévient le tétanos, à vendre par [26 Juin.] P. L. HEBRARD.

TASSES POUR MALADES, HYDROCLISES, POTS PLATS, et un grand assortiment d'articles de ce genre, à vendre par [26 Juin.] P. L. HEBRARD.

DROGUES ET MEDECINES, de la meilleure qualité ; un assortiment complet, à vendre par P. L. HEBRARD.

TEINTURE D'ARNICA DE DORVAULT, bon pour les contusions, &c., à vendre par [26 Juin.] P. L. HEBRARD.

AUGUSTE N. ROBIN,

Encanteur pour la Paroisse St. Landry.

OFFRE ses services à ses amis et au public en général. On le trouvera toujours au Bureau du Recorder, Opelousas. [22 Mai 1858.—1a

H. B. RITCHIE,

INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR.

Washington, St. Landry, Lne.

17 Avril, 1858.

Hotel St. Charles, Grand Coteau,

Tenu par Madame N. Grimmer, vis-à-vis le Collège. [28 Fév. 1857.

COUVENT DE L'IMMACULEE CONCEPTION,

Opelousas, Louisiane.

LES Dames de SAINTE-CROIX ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ouvriront, dans la petite ville des Opelousas, au commencement d'octobre, une maison d'éducation pour les jeunes personnes de la paroisse et des paroisses environnantes. Le local qu'elles ont choisi, par sa position retirée, les plantations pleines de goût qui l'environnent et présentent tout-à-la-fois l'ombrage le plus délicieux et l'aspect le plus riant, par les cours spacieuses destinées aux récréations des élèves, les bâtiments spécialement adaptés à une maison d'éducation considérablement augmentés et entièrement remis à neuf, l'accès facile de tous les points de la paroisse, la proximité de l'église, offre tous les avantages extérieurs que les parents peuvent désirer pour leurs enfants.

L'instruction y sera solide, étendue, variée, surtout utile et pratique. Le cours d'étude embrassera toutes les branches enseignées dans les meilleurs maisons d'éducation d'Amérique ou d'Europe : Lecture, Orthographe, Grammaire, Composition, Rhétorique, Elocution, appliquées aux langues Française et Anglaise, dont l'étude marchera de front, et qu'on formera avec le plus grand soin les élèves à parler et à écrire avec exactitude, élégance et facilité,—Ecriture, Géographie, Histoire sainte et profane, ancienne et moderne, Mythologie, Arithmétique, tenue des livres, éléments d'Algèbre et de Géométrie, Physique, Astronomie, Histoire naturelle, Economie domestique, Couture, Broderie, Fleurs Artificielles, Dessin, Musique Instrumentale et Vocale. Cette dernière branche sera enseignée par un Artiste distingué attaché à la maison. On apportera la plus grande attention pour le maintien de l'ordre et l'application à l'étude, conditions essentielles pour le progrès des élèves.

On ne mettra pas moins de soin à leur former l'esprit, le cœur, le caractère, à leur faire contracter de bonne heure l'habitude de l'ordre, de l'économie, de la propreté, de la bonne tenue, qu'à les instruire. On veillera avec le plus grand soin sur leur moralité. Elles demeureront toujours dans l'enceinte de la maison et sous les yeux et la surveillance maternelle de leurs maîtresses ; elles ne recevront d'autres visites que celles de leurs parents qui pourront les voir au parloir, le jeudi après les classes du matin, et le dimanche après la grand' messe.

L'éducation Physique recevra aussi toute l'attention qu'elle réclame ; un exercice salutaire qu'on leur fera prendre chaque jour, des récréations judicieuses qui entre-couperont les longues études, contribueront puissamment à développer les forces du corps, en délassant agréablement l'esprit et le mettant à même de reprendre l'étude avec plus d'ardeur et de profit ; La nourriture sera saine et abondante ; les soins les plus affectueux et les plus intelligents seront prodigués aux malades.

La religion est la base d'une bonne éducation ; la maison professe la Religion Catholique : toutefois les jeunes personnes, qui en professeraient une autre, seront reçues à la seule condition de se conformer aux exercices publics de la communauté.

Pour mettre les parents à même d'envoyer leurs enfants plus jeunes au Couvent,—une enfant peut profiter dès l'âge de sept à huit ans et même plus tôt,—de les y tenir plus long-temps, et d'en envoyer plusieurs à la fois, on a adopté les prix les plus modérés. Les Pensionnaires payeront $100 00 par année scolaire de dix mois, en deux ou quatre paiements égaux et d'avance, pour toutes les branches renfermées dans le programme à l'exception du dessin et de la musique ; Si elles apprennent la musique, elles payeront $6 00 par mois pour le Piano ou la Guitare. $1 00 par mois pour l'usage du Piano ; $3 00 par mois pour la Musique Vocale, d'avance. Les parents auront à fournir les livres et le papier, et à pourvoir au blanchissage de leurs enfants ; les frais de maladie seront aussi à leur charge.

Les Pensionnaires devront apporter en entrant : 1 moustiquaire ; une quantité suffisante de draps, couvertures, serviettes de table et de toilette, ainsi que d'habits pour tous les jours ; l'uniforme, consistant pour toute l'année en une Robe bleue, avec pélerine et pardessus de même couleur, garnis d'un petit velours noir ; 2 Garde-soleil, un bleu, l'autre en toile grise ; 1 voile bleu, 2 yds 1 voile blanc, 2 yds. Elles devront aussi apporter : 1 cuillère, 1 fourchette, 1 verre, 1 couteau, 1 baquet en ferblanc ou en zinc, 1 boîte à ouvrage, 1 brosse, 1 brosse à dents, leurs peignes, 1 pot à l'eau, 1 cuvette, 1 glace.

Les externes assisteront aux classes, aux etudes et aux récréations ; elles pourront aussi prendre leur dîner dans la maison. On aura également pour elles, pour leurs progrès dans leurs études, et leur bonne conduite, toute la diligence et toute l'ardeur qu'on peut attendre de personnes exclusivement dévouées par religion, par état et par zèle à l'éducation de la jeunesse.

Opelousas, le 15 août, 1856.

Pour plus amples renseignements on peut s'adresser à la Sœur MARIE DES SAINTS ANGES, *Supérieure*

ou à M. G. RAYMOND, *Curé des Opelousas.*

Couvent de l'Immaculée Conception des Opelousas.

LES Dames de Sainte-Croix ont l'honneur de prévenir le public que la rentrée des classes du Couvent aura lieu le 26 du courant.

Opelousas, 17 Octopre 1857.

A Vendre.

UN EXCELLENT MORCEAU DE TERRE, situé sur le Bayou Courtableau, près de Washington, contenant environ 800 acres, 20 ou 30 desquels sont défrichés, avec 3 ou 4 cabânes à nègres, et une excellente Cyprière dans le fond.

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur le même Bayou, et dans le même voisinage, mesurant aussi environ 800 acres, 60 desquels sont défrichés, sans améliorations.

Ces deux Morceaux de Terre seront vendus séparément ou ensemble, attendu qu'ils se joignent.

Prix modéré. S'adresser à

HALSEY & RITCHIE,

16 jan 1858] Ingénieurs Civils, à Washington.

AVIS AUX FUMEURS DE TABAC HACHE.

LE soussigné informe respectueusement messieurs les marchands de la campagnes, et tous les consommateurs en général qu'il vient d'ajouter à sa manufacture de TABACS EN POUDRE, dont les produits lui ont valu une médaille à l'Exposition Universelle de Paris en 1855, la fabrication de TABACS A FUMER de toute nature, qu'il garantit être aussi bons, pour le moins, que ceux des maisons les plus en renom, et, en outre, parfaitement purs et agréables au goût.

Dépôt général et débit à son magasin, No 16, rue St. Louis, à la Nouvelle-Orléans.

Manufacture à McDonoghville, Louisiane.

14 Nov. 1857—1an A. DELPIT.

AVIS.

J. H. & THOMAS OVERTON, *Avocats*

S'ETANT associés pour la pratique de leur profession, assisteront *régulièrement* aux Cours de District des Paroisses St. Landry, Calcasieu, Rapides et Avoyelles, ainsi qu'aux sessions annuelles de la Cour Suprême, à Alexandrie et aux Opelousas.

Bureau aux Opelousas, Lne. [24 av 1858.

Jean Medicis, Platrier et Maçon.

Travaillera au village et à la campagne. S'adresser au magasin de Mme. Veuve C. Médicis, rue Main, Opelousas. [5 Sept.

Debaillon & Carriere, Marchands-Commissionnaires

WASHINGTON, Le.

19 Janv. 1856.

BONNET ESPRIT,

CHARPENTIER-MENUISIER,

Atelier à sa résidence, rue Main, Opelousas

Theodore DeValcourt,

NOTAIRE PUBLIC ET ENCANTEUR dans et pour la Paroisse St. Landry, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est à sa résidence, près Grand Coteau.

Tous ordres déposés au magasin de M. J. B. Pollingue, au Grand Côteau, seront promptement exécutés.

St. Landry 5 Avril 1856.

OUVRAGES TYPOGRAPHIQUES exécutés avec promptitude et netteté au Bureau du Courrier des Opelousas.

INSTITUTION DES OPELOUSAS, POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.

DIRIGEE PAR

Le Dr. J. A. A. DELARUELLE, *Principal ; Professeur de Français et de Latin.*

T. H. THOMPSON, *Professeur de Langue et de Littérature anglaises.*

HABITANT cette localité depuis 14 ans ; ayant secondé Mme Delaruelle dans la direction du pensionnat de demoiselles fondé en 1844, et qui n'a cessé d'exister qu'à la mort de la fondatrice (1855), je pense pouvoir répondre dignement à la confiance des parents qui me confieront l'éducation de leurs enfants. Je ferai mes efforts pour aider au développement de leur intelligence, et autant que possible, faire naître chez eux les qualités intellectuelles qui doivent être le partage d'hommes qui citoyens d'un pays libre peuvent être appelés un jour au gouvernement des affaires du pays. Je m'efforcerai d'en faire de bons citoyens, de bons pères de famille. Pour cela il faut une éducation libérale, développant l'intelligence ; une éducation entièrement dépouillée d'idées mesquines et anti-intellectuelles, enfantées par l'ignorance et la superstition, sa compagne ordinaire ; une éducation dont ces entraves ne seraient pas exclues, ne serait propre qu'à fausser les idées, abrutir l'intelligence, et d'hommes qui pourraient être quelque chose un jour, n'en faire pour l'avenir, que des êtres nuls, incapables, à intelligence bornée.

Mais la connaissance des sciences, l'exercice des talents d'agréments ne suffisent pas à eux seuls pour qu'une éducation soit complète ; le système religieux doit également faire partie des idées à graver dans de jeunes imaginations ; la croyance en un Dieu est aussi rationnelle que nécessaire. Si les rites dans lesquels on honore la Divinité sont différents, le but est toujours le même : *honorer le Créateur, le Grand Architecte de l'Univers.* Nous devons donc avoir pour devise religieuse : *Tolérance,—Amour de Dieu et du prochain.*

Des soins de tous genres seront prodigués aux élèves. Une nourriture saine et abondante leur sera donnée. De vastes terrains seront à leur disposition pour les récréations et les exercices nécessaires à leur santé. Enfin, on prendra toutes les mesures jugées indispensables pour que le moral et le physique des enfants soient toujours dans l'état le plus satisfaisant.

Les corrections manuelles expressément interdites. Les parents recevront tous les trois mois un bulletin de la santé et du travail des enfants.

CONDITIONS :

Pension et instruction, dans les 2 langues, par an,	$ 140 00
Demi-pension et instruction, dans les 2 langues, par an,	70 00
Externat, par an, même instruction,	40 00
" par mois "	4 00
Blanchissage, par an,	10 00
Raccommodage, par an,	10 00
Lit,	5 00

Frais de maladie à la charge des parents. Le médecin à leur choix.

Aucune diminution ne sera accordée pour le temps des maladies ne dépassant pas un mois.

Chaque trimestre payable d'avance. Tout trimestre commencé est dû en entier.

Chaque élève doit une corde de bois pour l'hiver.

Deux examens publics par an, en juin et novembre. Les Maîtres de langues latine, espagnole, &c., dessin, peinture, musique, armes, danse, se payent à part.

Chaque élève interne doit apporter : 2 paletots d'été, 2 d'hiver, 2 pantalons d'été, 2 d'hiver, 2 cravattes, 2 gilets, 4 paires de chaussettes, 1 couverture de laine, 1 couverture de coton, 1 moustiquaire, 2 paires de draps, 4 serviettes de table, 2 de toilette, 6 mouchoirs de poche, 1 couverte de lit bleue, 1 baquet, 1 couvert, peignes, brosse à dents.

Papier, plumes, livres aux frais des parents.

REFERENCES :

Hon. John H. Overton,	A. Garrigues Esq.,
Hon. B. A. Martel,	Evte. Débaillon,
G. King Esq.,	P. L. Hébrard,
Tse. S. Robin Esq.,	Thos. H. Lewis Esq.

DR. DELARUELLE.

Opelousas, 13 Mars, 1858.—1a

INSTITUTION STE. MARIE, *Washington, Lne.*

CETTE Institution, sous la surveillance de Mme. Whitney, Principale, et de C. F. V. Haskell, Vice-Principal, sera ouverte pour la réception des élèves le troisième Lundi d'Octobre, 1856. Les cours d'instruction comprendront *la Diction, l'Elocution, l'Arithmétique, la Grammaire, la Géographie Ancienne et Morderne, l'Histoire, la Botanie, l'Astronomie, les hautes Mathématiques, la Géologie, la Minéralogie, la Mythologie Ancienne, la Chimie Organique, la Physiologie, la Puissance Intellectuelle, la Logique, la Poésie Anglaise et la Littérature.* L'instruction sera également donnée dans *les Langues* et les *Beaux Arts.*

L'année Scholastique sera divisée en deux sessions de vingt semaines chaque.

Cours d'Anglais, par session,	$ 25 00
Pension, par mois,	12 00

Frais d'entrée, $3 ; contingent, $1. Les Langues, la Musique, la Peinture à l'Huile, le Dessein au Crayon Linéaire, et les autres effets nécessaires seront fourni aux prix ordinaires. Pour l'usage de la Musique et des Petrons, $2 chaque. Pour l'usage des Instruments de Musique, $5.

L'Institution, à part la pension, fournit les bois de lits et les matelats. Les pensionnaires devront se prémunir de tous les autres effets. Et dans un but d'économie dans les vêtements, il est à désirer que les jeunes Demoiselles voudront bien se conformer à un uniforme adopté, quand les circonstances pourront l'admettre.

Le système d'éducation ne sera en rien sectionnel mais au contraire, strictement systématique et intellectuel. L'organisation de tous les départements sera basée sur un principe le plus sûr d'atteindre un succès complet. Les meilleurs professeurs seront toujours employés dans les diverses branches de l'éducation.

Les parens ou tuteurs des élèves qui nous seront confiés, sont priés de vouloir bien nous faire savoir quelle église ils désirent que leurs enfants fréquentent.

La principale de cette Institution fera tous ses efforts pour en faire une école d'une haute réputation littéraire où les élèves pourront terminer une bonne et solide éducation.

Les frais d'enseignement seront payables tous les six mois et d'avance. Aucun élève ne sera reçu pour moins d'une session. L'enseignement sera gratis pour les demoiselles appartenant à l'église régulière.

Se référer à :

Très Rév. Evêque T. F. Davis, Caroline du Sud ; l'Evêque Green, Jackson, Miss. ; Col. Z. Hooker, Gallatin, Miss. ; C. Smith, M. D., Monticello, Mi. ; J. W. Simpson, M. D., Laurence, Caroline du Sud ; Hon. L. Orr, Washington, D. C. ; Hon. W. S. Featherson, Houston, Mi. ; J. H. & S. L. Willard, Troy Seminary, New York.

Washington, La., 18 Octobre, 1856.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES OPELOUSAS ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le steamer BAYOU BELLE, capitaine JOHN LYONS, partira de Washington pour la Nlle.-Orléans et tous les ports intermédiaires, chaque mercredi à 10 heures du matin, et de la Nouvelle-Orléans, chaque samedi, à 5 heures de l'après-midi.

Le *Bayou Belle* étant d'un très faible tirant d'eau et parfaitement convenable à cette navigation, les habitants et les consignataires peuvent être assurés qu'il naviguera en eau basse comme en eau haute.

Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé. [8 Mai, 1858.

Aux Conducteurs de Troupeaux.

LE soussigné agissant comme agent du bateau à vapeur *Bayou Belle*, pour le Port Barré, informe le public qu'il a construit un excellent parc au Port Barré, pour recevoir les bœufs, veaux, &c. qui devront être embarqués sur ce bateau soit pour le marché de la Nouvelle-Orléans ou pour la côte.

Ceux qui auront des animaux à embarquer feront bien de prévenir le soussigné quelques jours d'avance afin d'assurer leur départ. La résidence du soussigné est à un demi mille du Port Barré.

31 Juillet.] BENOIT NEY.

DUCLOS & CO.

Rue Bienville, No. 52, encoignure Passage de la Bourse, Nouvelle-Orleans.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ont ouvert à l'adresse ci-dessus un Magasin de Meubles de tous genres, tels que Lits, Bureaux, Armoires et Lavabos, Tables de centre et autres, Sofas, Tête-à-têtes-Chaises, Fauteuils, Chaises, Matelats en crin, à ressort et en mousse-plume, &c., &c.

Ils entreprennent les réparations, échanges, et prennent des meubles en magasinage.

Ils osent espérer, par leurs soins et efforts, obtenir une part du bienveillant patronage de leurs amis et du public.

Nouvelle-Orléans, 27 Décembre, 1856.

Pilules Purgatives D'Ayer,

SONT faites pour purifier le sang et guérir les malades.

Invalides, Pères, Mères, Médecins, Philantropes, lisez en les effets et jugez de leur vertus.

Rien de pareil pour la guérison des maux de Tête, Migraine, Estomac sales.

PITTSBURG, Pa, 1er Mai, 1855.

Dr. J. C. Ayer, Monsieur,—J'ai été plusieurs fois guéri du plus fort mal de tête qu'on pût avoir en prenant une dose ou deux de vos Pilules. Le mal de tête semblait être occasionné par un estomac sale que les Pilules nettoyent immédiatement. Si elles ont l'effet de guérir les autres comme elles me guérissent, tout le monde devrait les connaitre.

Votre serviteur, ED. W. PREBLE.

Commis du Steamer Clarion.

Attaques billeuse et maladie de Foie.

DEPARTMENT DE L'INTERIEUR, WASHINGTON, D. C., 7 Fév. 1856.

Monsieur,—J'ai fait usage de vos Pilules tant dans ma pratique générale que dans celle de l'hôpital, depuis que vous les avez faites, et je n'hésite pas de dire que c'est le meilleur remède purgatif que nous ayions. Elles opèrent facilement et puissamment sur les foies. En vérité, je n'ai jamais trouvé un seul cas de maladie billeuse qui ne leur cédat pas de suite. Votre ami,

ALONZO BALL, M. D.

Medecin de l'Hopital de la Marine.

Dyssenterie, Relachement et Vers.

Bureau de Poste, Hartland, Liv. Co. 16 nov. 1855.

Dr. Ayer : Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Je ne saurais vous dire le bien qu'elles ont fait à ma femme. Il y avait plusieurs mois qu'elle était malade et très souffrante. Elle a encouru beaucoup de frais pour se faire guérir, mais, inutilement. Elle commença alors, à prendre vos Pilules qui la guérirent en bien peu de temps, en la faisant rendre une grande quantité de vers morts. Plus tard, elles l'ont guérie, ensemble avec deux de nos enfants, de la dyssenterie. Un de nos voisins en avait une attaque violente et sa femme le guérit avec deux doses de vos Pilules, tandis que d'autres personnes dans le voisinage ont payé vingt et vingt-cinq piastres chacune aux médecins sans même se guérir radicalement. Une médecine telle que la vôtre, qui est bonne et innocente, sera beaucoup considérée ici.

GEO. J. GRIFFIN, P. M.

Indigestions et Impurete de Sang.

Du Rev. J. V. Himes, pasteur de Advent Church, Boston.

Dr. Ayer : Je me suis servi de vos Pilules avec un succès extraordinaire dans ma famille et chez les personnes en détresse que j'ai été appelé à visiter. Pour régler les organes de la digestion et pour purifier le sang il n'y a rien de pareil à vos Pilules et je puis les recommander, sans hésitation, à tous mes amis. Votre serviteur,

J. V. HIMES.

WARSAW, WYOMING CO., N. Y., 24 oct. 1855.

Monsieur,—Je fais usage dans ma pratique et je les ai trouvées excellentes pour chasser les impuretés du corps et pour purifier le sang.

JOHN G. MEACHAM, M. D.

Erisipele, Ecrouelles, Dartres, Tumeurs, etc.

Dr. Ayer,—Vos Pilules sont le "ne plus ultra" de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri ma petite fille de tumeurs ulcéreuses sur les mains et les pieds, qui étaient incurables depuis bien des années. Sa mère est depuis longtemps affligée d'écrouelles et de taches rouges sur la peau et dans les cheveux. Après la guérison de mon enfant, elle aussi se servit de vos Pilules, qui la guérirent. ASA MORGRIDGE.

Rheumatisme, Neuralgie, Goutte.

Rev. Dr. Hawkes de l'Eglise Méthod. Episcopale.

PULASKI HOUSE, SAVANNAH, Ga., 6 jan. 1856.

Monsieur,—Je serais un ingrat si je ne vous rendais pas compte du profit que j'ai tiré de votre adresse scientifique. J'ai gagné du froid aux membres qui m'a occasionné des douleurs insupportables lesquelles ont abouti en rhumatisme chronique. Malgré les soins des meilleurs médecins, le mal s'empira jusqu'à ce que, d'après le conseil de votre agent à Baltimore, le Dr. McKenzie, j'essayai vos Pilules. Elles eurent un effet lent, mais infaillible. En persévérant à en faire usage, je me trouve maintenant parfaitement bien.

CHAMBRE DU SENAT, BATON-ROUGE, La, 5 déc. 1855.

Dr. Ayer :—Vos Pilules m'ont entièrement guéri de la goutte rhumatique - Maladie douloureuse qui m'avait affligé depuis bien des années.

VINCENT SLIDELL.

Pour l'Hydropisie la Plethore et toutes les maladies de ce genre qui demandent une purgation active, les Pilules sont un remède excellent.

Pour la Constipation et pour prendre en mangeant elles sont agréables et efficaces.

Crises, Suppressions, Paralysie, Inflammation et même la surdité et l'aveuglement partiel, ont été guéris par l'action alterante de ces Pilules.

La plupart des Pilules qui sont en vente contiennent du mercure, lequel, quoiqu'il soit un bon remède en des mains habiles, est dangereux dans une Pilule publique, en ce qui provient des conséquences affreuses qui résultent souvent de l'usage imprudent qu'on en fait. Celles-ci ne contiennent ni mercure ni aucune autre substance minérale.

Préparé par le Docteur J. C. AYER, chimiste pratique et analitique, à Lowell, Mass., et à vendre par P. L. HEBRARD & Co., aux Opelousas et J. C. GOUGUET, à Vermillionville et par tous les droguistes.

19 Juin, 1858—4m.

AVIS AU PUBLIC.

Le bateau à vapeur W. BURTON, Capitaine G. E. LOUAILLER, a commencé ses voyages réguliers entre les Opelousas et la Nouvelle-Orléans, partant de Washington tous les Dimanches à 10 heures du matin, et de la Nlle-Orléans tous les Mercredis à 5 heures de l'après-midi, pendant la saison. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

ALFRED LOUAILLIER, Washington.

☞ Les expéditionnaires et les consignataires de frêt *devront bien faire attention* qu'aucun frêt ne sera livré du magasin de Dépôt jusqu'à ce que le compte du frêt soit payé ou qu'un reçu reconnaissant la réception du frêt soit envoyé aux expéditionnaires pour paiement. Tous ceux qui auront du frêt trouveront toujours leurs comptes entre les mains de M. Alfred Louaillier, à Washington, qui est autorisé de collecter et d'acquitter nos comptes.

HINCKLEY & Co.

Washington, 26 Décembre, 1857.

☞ Les expéditionnaires et les consignataires de frêt *devront bien faire attention* qu'aucun frêt ne sera livré du magasin de Dépôt jusqu'à ce que le compte du frêt soit payé ou qu'un reçu reconnaissant la réception du frêt soit envoyé aux expéditionnaires pour paiement. Tous ceux qui auront du frêt trouveront toujours leurs comptes entre les mains de M. Alfred Louaillier, à Washington, qui est autorisé de collecter et d'acquitter nos comptes.

HINCKLEY & Co.

Washington 26 Décembre 1857.

AVIS.

AFIN de prévenir tout malentendu, et de faire connaître les faits au public, nous prenons cette méthode pour annoncer à nos amis que les prix du frêt et du passage à bord des bateaux ANNA PERRET et W. BURTON, seront les mêmes que ceux de la saison dernière, et seront maintenus à un taux aussi bas que ceux des autres *bons* bateaux qui pourraient entrer dans notre navigation.

Reconnaissants de la faveur qui nous a été accordée jusqu'ici, nous espérons, par nos soins continuels et notre présence personnelle à bord de nos bateaux, ainsi que par l'engagements d'être responsables pour toutes les pertes de frêts encourues par la négligence de nos employés, mériter la continuation de la faveur publique.

9 Janvier, 1858. HINCKLEY & CO

Bon Marche'. UNE BELLE HABITATION,

Située à environ trois milles au Nord-Ouest des Opelousas, contenant 700 arpents de terre, sur laquelle se trouvent une belle et agréable Maison de résidence, une maison pour un économe, cabânes à nègres, magasin ; en résumé, toutes les améliorations nécessaires à une habitation.

Pour les informations, s'adresser aux Editeurs du *Courrier des Opelousas.*

Opelousas, 6 Mars, 1858.

HILAIRE DESESSARTS, Collecteur et Crieur d'Encans,

SE chargera de toutes collections et de tous encans qui pourront lui être confiés. Il n'est associé avec personne ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux branches.

Opelousas, 13 Mars, 1858.—1a

AVIS.

Le soussigné saisit cette occasion pour informer le public qu'il a en mains, et manufacture constamment, toutes sortes de selles, brides, harnais et tous autres articles concernant son état, dans l'atelier de MM. Gibbs & Clark, où on trouvera en tout temps depuis la selle la plus simple au harnais le plus élégant qu'on puisse manufacturer dans cet Etat. Il sollicite des ordres, déterminé qu'il est de satisfaire tout le monde tant sous le rapport du prix que sous celui de son ouvrage.

GEORGE PULFORD.

Opelousas, 1er Mai, 1858—1a

AVIS.

LE soussigné saisit cette occasion pour remercier le public de l'encouragement qui lui a été accordé, et annonce en même temps qu'il continue, comme par le passé, à son atelier à Washington, à faire toutes sortes de réparations aux voitures, telles que vernir, garnir, &c. Il peint aussi les enseignes, et espère par son attention particulière, mériter la continuation de l'encouragement libéral dont il est l'objet. A. GOING.

Washington, Lne., 30 Janvier, 1858.—1a

A VENDRE.

UNE négresse, bonne cuisinière, robuste et jouissant d'une bonne santé, âgée de 26 ans, avec ses trois enfants, à savoir : une fille âgée d'environ 10 ans, un garçon âgé d'environ 5 ans et un autre garçon âgé d'environ 3 ans. Cette jolie petite famille sera vendue soit pour du comptant ou à crédit.

Pour d'autres renseignements s'adresser aux Editeurs du *Courrier des Opelousas.* [6 Mars—6m

A VENDRE.

UNE petite Habitation, située près de la ville des Opelousas, mesurant environ 36 arpents de bonne terre cultivable, environ dix desquels sont passablement bien boisés, avec une bonne Maison de résidence, cuisine, jardin, verger, &c.

Cette habitation peut être achetée à bon marché et à des conditions avantageuses.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du *Courrier des Opelousas.*

27 Mars, 1858.

BOIS DE CHARPENTE!

100,000 Pieds de Bois de Charpente

de toutes les proportions et qualités, à vendre à de 1½ à 2½ cents le pied, au Port Barré et au Moulin à Scie du soussigné.

CHS. CLOSE.

Paroisse St. Landry, 25 Juillet, 1857.

CHAUX, SEL, CLOUS et un assortiment complet de GROCERIE pour famille, à vendre à bon marché pour du comptant, par

DEBAILLON & CARRIERE.

Washington, 16 Janvier, 1858.

Victor Lastrapes, Forgeron,

Travaillera avec diligence, à son atelier, rue Main, vis-à-vis M. Jobin, aux Opelousas.

WILLIAM KERR, Cordonnirer et Bottier.

A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier, qu'il est prêt à exécuter tous ordres concernant son état avec la plus grande diligence et le meilleur goût. Ses prix sont très modérés pour du *comptant* seulement.

Avant de vous rendre dans d'autres ateliers, visitez le sien, et comme l'ouvrage recommande l'ouvrier, vous ne manquerez pas de vous y chausser.

Son atelier est situé rue Bellevue, entre les rues Court et Market. (26 déc 1857—1a

JOEL H. SANDOZ NOTAIRE PUBLIC.

S'EMPLOIRA avec attention et diligence dans toutes les affaires qui lui seront confiées, telles qu'Assemblées de Familles, Assemblées de Créanciers, Ventes, Transfers et Echanges de Propriétés, Hypothèques, Levée d'Hypothèques, Donations, Inventaires, Testaments, &c., &c.

Bureau vis-à-vis la Maison de Cour, près le bureau de MM. Thos. H. Lewis & Porter.

Opelousas, 18 Avril, 1857.

M. HERRMANN BODEMULLER,

—Rue Main près l'attelier de M. Chrétien. Il enseigne la musique sur le violon et la guitare, et répare également les Instruments de Musique et accorde les Pianos. [Opelousas, 18 Avril 1857.

R. HAYS,

ARPENTEUR DE PAROISSE.

Se transportera partout où il sera demandé Résidence, rue de la Cour, Opelousas.

COLLECTION.

LES soussignés ayant formé une société pour le recouvrement des réclamations de toutes sortes, offrent leurs services au public de cette Paroisse et des Paroisses avoisinantes. Ils espèrent mériter, par leur assiduité et leur exactitude, une partie de l'encouragement du public. Leur bureau est aux Opelousas, vis-à-vis M. Provost, rue Maine. BORME & DEJEAN.

Opelousas, 5 Décembre, 1857—1a

ISIDORE SCHYZELSKI,

AYANT ouvert un magasin dans celui récemment occupé par Benédict Ney, rue Main, Opelousas, offre au public un assortiment complet et choisi avec soin, de marchandises sèches Françaises, Anglaises, Américaines et Allemandes, Chaussures, Quincaillerie, Habillements confectionnés, Sellerie, Montres, Pendules, et une infinité d'objets de fantaisie et de marchandises convenables pour le pays, qu'il vendra pour du comptant seulement, et aux prix de la Nouvelle-Orléans. Rien ne sera épargné pour servir le public avec politesse.

☞ Achat de produits du pays aux prix les plus avantageux. [17 Avril 1858. 1a.

LOUIS VATTER, Menuisier Ebeniste,

OFFRE respectueusement ses services aux habitants de cette Paroisse. Il répare les meubles et en fait de neufs sur commande, dans le plus bref délai et aux prix les plus modérés, pour du comptant seulement. Il recouvre aussi les sophas.

Sa demeure est rue Maine, en face l'Hôtel de l'Union.

Opelousas, 6 Février, 1858—1 a

ONEZIME A. GUIDRY,

NOTAIRE PUBLIC ET ENCANTEUR, dans et pour la Paroisse St-Landry.

☞ Son bureau est à la Maison de Cour.

Opelousas, 27 Février, 1858.—1a

AVIS.

A partir de cette date, tout ouvrage fait dans mon atelier devra être payé sur livraison. Il m'est impossible de continuer mes affaires sous d'autres conditions.

A. GOING.

Washington, Lne., 6 Mars, 1858—1a

LE COURRIER,

Publié le Samedi par

JOEL H. SANDOZ.

CONDITIONS.

Le prix de l'abonnement est de TROIS piastres par an, payable d'avance, ou QUATRE piastres payable à la fin de l'année.

Aucun abonnement ne sera reçu pour un temps moindre de douze mois.

Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les arrerages ne soient payés.

Les abonnés qui voudront arrêter leur abonnement devront en donner avis, *par écrit*, au moins un mois avant le terme de leur abonnement.

Les avis seront insérés à raison de cinq cents la ligne pour chaque publication. Une déduction libérale sera faite pour les avis à l'année ou permanents.

Tout avis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, sera publié en français et en anglais, jusqu'à ce qu'il soit retiré, ou jusqu'à ce que l'éditeur juge à propos de le retirer.

Les avis ou communications annonçant un candidat se paieront dix piastres, et d'avance.

Les lettres ou communications adressées à l'éditeur devront être affranchies.